

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 29 octobre 2021 a approuvé le projet de lotissement concernant la parcelle de terrain sise à Mondercange, au lieu-dit « Am Rousegaertchen », inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange sous le numéro cadastral 1433/4111, d'une contenance d'environ 9a7ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 3 novembre 2021

la secrétaire


Nadine BRACONNIER

le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS